



## Conseil d'administration

309<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2010

GB.309/21

**POUR DÉCISION**

VINGT ET UNIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

#### *Table des matières*

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Renouvellement de mandats .....	1
Nouvelle nomination.....	1
Forum de dialogue mondial sur la sécurité dans les chaînes d'approvisionnement et concernant l'emballage des conteneurs (Genève, 21-22 février 2011).....	1
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	1
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	2
Quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique (Kyoto, 10-13 avril 2011) .....	3
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	3
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	5
Réunion tripartite d'experts chargée d'examiner la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et la recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982 (Genève, 18-21 avril 2011).....	6
Composition .....	6
Ordre du jour .....	6
Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail (Genève, 17-21 octobre 2011).....	7
Composition .....	7
Ordre du jour .....	7
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	8
Annexe .....	9



## **Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations**

### **Renouvellement de mandats**

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration renouvelle pour trois ans le mandat des membres suivants de la Commission pour l'application des conventions et recommandations:*

- *M. Mario Ackerman (Argentine);*
- *M. Denys Barrow (Belize);*
- *M. Raymond Ranjeva (Madagascar).*

### **Nouvelle nomination**

2. *En vue de pourvoir l'un des deux sièges actuellement vacants, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer membre de la commission pour une période de trois ans:*

- *M<sup>me</sup> Graciela Josefina Dixon Carton (Panama).*

On trouvera en annexe une biographie succincte de M<sup>me</sup> Dixon Carton.

## **Forum de dialogue mondial sur la sécurité dans les chaînes d'approvisionnement et concernant l'emballage des conteneurs <sup>1</sup>** (Genève, 21-22 février 2011)

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

3. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales internationales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
- Union européenne;
- Organisation maritime internationale (OMI);

<sup>1</sup> Sous réserve de la décision du Conseil d'administration en ce qui concerne le nouveau titre de la réunion (document GB.309/STM/4/1).

- Forum du transport international de l'OCDE <sup>2</sup>;
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (ONU-CEA);
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE);
- Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ONU-CESAP);
- Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ONU-CESAO);
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale des douanes (OMD).

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

4. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- *Global Shippers' Forum*;
- Association internationale des ports (AIP);
- Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA);
- Organisation internationale de normalisation (ISO);
- Union internationale des transports routiers (IRU);
- *International Safety Panel (ISP)* de l'Association internationale pour la coordination de la manutention des marchandises;
- Fédération internationale des armateurs;
- Union internationale d'assurances transports (IUMI);
- Union internationale des chemins de fer (UIC);
- *World Shipping Council*.

5. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques.

## Quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique (Kyoto, 10-13 avril 2011)

### Invitation d'organisations intergouvernementales

6. Le bureau du Conseil d'administration a pris note de l'invitation faite aux organisations intergouvernementales internationales suivantes, qui ont passé avec l'OIT un accord permanent de représentation mutuelle, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Organisation arabe du travail (OAT);
- Banque asiatique de développement (BAD);
- Organisation asiatique de productivité (OAP);
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN);
- Union européenne (UE);
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
- Fonds international de développement agricole (FIDA);
- Organisation maritime internationale (OMI);
- Fonds monétaire international (FMI);
- Union internationale des télécommunications (IUT);
- Ligue des Etats arabes;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI);
- Organisation des Nations Unies (ONU):
  - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP);
  - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
  - Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH);
  - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH);
  - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
  - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
  - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

- Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes;
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);
- Projet interinstitutions des Nations Unies sur la traite des êtres humains dans la sous-région du Grand Mékong (UNIAP);
- ONU-Femmes;
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC);
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
- Université des Nations Unies;
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR);
- Programme alimentaire mondial (PAM);
- Union postale universelle (UPU);
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale de la santé (OMS);
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- Organisation mondiale du tourisme.

7. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter, outre les organisations intergouvernementales ci-dessus, les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Organisation afro-asiatique du développement rural;
- Plan de Colombo pour le développement économique et social coopératif en Asie et dans le Pacifique;
- Conseil de coopération du golfe;
- Banque islamique de développement (BID);
- Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- Organisation de la Conférence islamique (OCI);
- Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR);
- Organisation des ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est (OEMASE);
- Secrétariat de la communauté du Pacifique;

- Organisation mondiale du commerce (OMC).

8. Conformément à la pratique établie, le bureau du Conseil d'administration a également autorisé le Directeur général à inviter les secrétariats de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et du Forum des îles du Pacifique.

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

9. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Confédération des employeurs de l'ASEAN;
- Conseil des syndicats de l'ASEAN;
- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB);
- Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique (CAPE);
- Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH);
- Internationale de l'éducation (IE);
- Confédération générale des syndicats;
- Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes;
- Confédération internationale des syndicats arabes (CISA);
- Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM);
- Fédération internationale des journalistes (FIJ);
- Institution de la sécurité et de la santé au travail;
- Conseil international des infirmières (CII);
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC);
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Union interparlementaire (UIP);
- Internationale des services publics (ISP);
- South Asian Regional Trade Union Council (SARTUC);

- *UNI Global Union (UNI)*;
- Conseil des syndicats du Pacifique Sud et de l’Océanie (SPOCTU);
- Commission syndicale consultative auprès de l’Organisation de coopération et de développement économiques (CSC-OCDE).

**10. *Le bureau du Conseil d’administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d’observatrices.***

## **Réunion tripartite d’experts chargée d’examiner la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et la recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982 (Genève, 18-21 avril 2011)**

**11.** A la suite de la discussion de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail <sup>3</sup>, le Conseil d’administration a approuvé à sa 306<sup>e</sup> session (novembre 2009) la tenue d’une réunion d’un groupe tripartite d’experts chargé d’examiner la convention n° 158 et la recommandation n° 166 ainsi que le financement de la réunion <sup>4</sup> sur la base de la proposition de composition suivante: six experts gouvernementaux, six experts employeurs et six experts travailleurs. Il est maintenant proposé de tenir la réunion du 18 au 21 avril 2011.

### **Composition**

**12.** Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d’administration à sa 306<sup>e</sup> session (novembre 2009), il est proposé que cette réunion rassemble six représentants des gouvernements désignés après consultation du groupe gouvernemental, six représentants des employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs et six représentants des travailleurs désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d’administration.

**13. *Le bureau du Conseil d’administration recommande que le Conseil d’administration approuve la formule de composition ci-dessus.***

### **Ordre du jour**

**14.** La réunion du groupe tripartite d’experts a pour objectifs d’examiner la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et la recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982; d’identifier les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre, et les autres tendances pertinentes actuelles en matière de législation et de pratique. Sur la base des résultats de la réunion, le Bureau préparera des propositions dont le Conseil d’administration sera saisi pour examen.

<sup>3</sup> Document GB.306/10/2(Rev.).

<sup>4</sup> Documents GB.306/PFA/9 et GB.306/9/1(Rev.).



- 15. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour ci-dessus.***

## **Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail**

(Genève, 17-21 octobre 2011)

- 16.** A sa 294<sup>e</sup> session (novembre 2005), le Conseil d'administration a approuvé l'organisation d'une réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail <sup>5</sup>. A sa 306<sup>e</sup> session (novembre 2009), le Conseil d'administration a approuvé le financement de la réunion <sup>6</sup>, sur la base de la proposition de composition suivante: six experts gouvernementaux, six experts employeurs et six experts travailleurs. Il est maintenant proposé que la réunion se tienne du 17 au 21 octobre 2011.

### **Composition**

- 17.** Il est proposé que la réunion rassemble six experts désignés après consultation des gouvernements, six experts désignés après consultation du groupe des employeurs et six experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Conformément à la pratique établie pour les réunions d'experts, il est également proposé que cette réunion soit présidée par un président indépendant.
- 18.** Afin d'obtenir les candidatures des gouvernements, le Directeur général a l'intention de pressentir les gouvernements des pays suivants: Allemagne, Australie, Brésil, Bulgarie, Japon et Tunisie. Si l'un de ces gouvernements n'est pas en mesure de désigner un expert, le Directeur général pressentira l'un des gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, France, Hongrie, Indonésie et Thaïlande.
- 19. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.***

### **Ordre du jour**

- 20.** Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 294<sup>e</sup> session (novembre 2005), la réunion aura pour mandat d'examiner l'aménagement moderne du temps de travail et de conseiller en la matière, et notamment de recenser les principales questions de politique générale qu'il serait nécessaire de traiter pour mettre au point des orientations futures du BIT permettant de faire progresser le travail décent dans le domaine du temps travail.
- 21. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour ci-dessus.***

<sup>5</sup> Document GB.294/9(Rev.).

<sup>6</sup> Documents GB.306/PFA/9 et GB.306/9/1(Rev.).

## Invitation d'organisations intergouvernementales

22. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales internationales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Union européenne (UE);
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- ONU-Femmes;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale de la santé (OMS).

Genève, le 12 novembre 2010

*Points appelant une décision:* paragraphe 1  
paragraphe 2  
paragraphe 5  
paragraphe 10  
paragraphe 13  
paragraphe 15  
paragraphe 19  
paragraphe 21

## Annexe

### **M<sup>me</sup> Graciela Josefina Dixon Carton**

M<sup>me</sup> Graciela Josefina Dixon Carton est panaméenne. Elle est née le 28 mars 1955. Licenciée en droit et en politique sociale à l'Université du Panama, elle a poursuivi des études universitaires supérieures en droits de l'homme à la Faculté de droit de l'Université Santa María la Antigua du Panama. Elle a obtenu à l'Université Carlos III de Madrid un diplôme de spécialisation en formation judiciaire dans le domaine de la justice constitutionnelle, ainsi qu'un diplôme de spécialisation en formation judiciaire sur le contrôle de l'administration publique par les tribunaux, dans le cadre du programme de formation à l'intention de juges et magistrats latino-américains au Conseil général du Pouvoir judiciaire de l'Espagne, à Barcelone.

M<sup>me</sup> Graciela Josefina Dixon Carton a été membre de la Cour suprême de Justice du Panama de 1998 à 2007 (durée maximale prévue par la loi). A la cour, elle a été présidente de la Chambre pénale, du Tribunal de cassation et de la Chambre des affaires commerciales générales. Enfin, elle a été présidente de la Cour suprême.

M<sup>me</sup> Graciela Josefina Dixon Carton a été candidate à la Cour internationale de justice et consultante nationale du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Elle a été aussi présidente de l'Association internationale des femmes juges et de la Fédération latino-américaine des juges. Actuellement, elle est conseillère du recteur de l'Université du Panama, arbitre à la Cour d'arbitrage de Madrid et avocate dans un cabinet d'avocats.